

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

BOUSSENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt-quatre mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

**Présents :** M.SANS, Mme GERARD M. RAMEAU,  
M. LIVOTI  
MRS AMOUROUX, CELLIER, ROQUEBERT, DESHONS,  
Mmes AGUILA, COURTOUX, DALLA-ZANNA, GRANGE,  
SANDY

**Absents excusés :** Mme AIMONE-CAT (Proc à Mme GERARD) M. EVIN (Proc. à Mme DALLA ZANNA)

M. Antoine LIVOTI a été élu secrétaire,

### **D.C.M. N° 4- 4 Rénovation thermique et énergétique écoles Maternelle/Elémentaire - Avenant n°2 sur le lot n° 7**

Monsieur le Maire rappelle au CM que les travaux de rénovation thermique et énergétique des écoles sont en cours. Il explique qu'il est nécessaire de faire un ajustement sur le lot No7 par un avenant au marché initial. Le lot No7 concerne le chauffage bois/ventilation/plomberie, il a été attribué à l'entreprise Alibert de Longages (31). L'avenant prend en compte les travaux d'enlèvement de 2 arbres afin d'installer le silo enterré pour les granulés de bois, pour un montant de 889,60 euros HT.

Monsieur le Maire demande au CM de se prononcer.

Où l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'avenant N° 2 de l'entreprise Alibert pour un montant de 889.60€ HT
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Affiché le 29/03/2022

En Mairie, le 28/03/2022

Le Maire,  
Christian SANS



